

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 12

**SEANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absents et excusés** : - Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Didier MAHOUX.  
- Damien VIGUIER.

Date de la convocation : 16/01/2020

Date d'affichage : 16/01/2020

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

**1°) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024 –**

Le Maire expose que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**: La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2021, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

**Article 2 :** La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

**Article 3 :** La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

**Article 4 :** La commune autorise le Maire et son assureur à transmettre au Centre de gestion les statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2016 à 2019).

## **2°) DELIBERATIONS RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil municipal a entériné, à 12 voix pour et 1 abstention, les propositions suivantes de Monsieur le Maire :

- la suppression du poste d'un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet suite au départ à la retraite de l'agent au 31/01/2020 (Délibération n°2020/02)
- l'engagement d'un agent sous contrat à durée déterminée (en application de l'article 3-3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26/01/1984) avec une durée hebdomadaire de travail de 19 h pour la période du 01/02/2020 au 31/01/2022 ; cet agent sera affecté à l'école (cantine et garderie), et à l'entretien des locaux ; il assurera également l'accompagnement dans le transport scolaire, notamment le matin – (Délibération n°2020/03)
- la modification du tableau des effectifs suite aux divers mouvements de personnel (Délibération n°2020/04)

### **- QUESTIONS DIVERSES**

Les conseillers interviennent à tour de rôle.

#### **- Marie-Florence FARAL :**

- Présentation du projet « jeunesse » de la CCLPA : de nombreuses animations et sorties sont organisées par la CCLPA pour les jeunes de 11 à 17 ans ; on peut retrouver le programme complet sur le site de la CCLPA dans la rubrique « Les Actions Jeunesse ».

**- Laurent THO :**

- M. THO demande la date de réalisation des travaux de goudronnage de la route entre Aupillac et la Ginestière ; M. le Maire répond que ces travaux sont prévus courant 2020. La date exacte n'est pas encore connue.
- Canicule : il serait souhaitable de recenser les personnes âgées seules et de passer les voir.

**- Christophe MAURIES :**

- Menu végétarien à la cantine scolaire : M. MAURIES s'est renseigné auprès de la cuisine centrale ; il ne s'agit pas de menus végétariens stricts car les œufs et le lait sont autorisés. Le menu « sans viande » est servi une fois tous les quinze jours.
- PLUi : la liste des points à classer sera traitée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal car M. le Maire doit demander à la CCLPA l'impact de ce classement.
- Nouveau site internet « Responsive » : M. MAURIES précise qu'il a réalisé la nouvelle version du site internet. Le coût d'hébergement annuel n'est pas modifié et reste à moins de 500 €/an alors qu'il coûte désormais le double pour tout nouveau client de la Société « NEOPSE » (voir avenant au contrat du 18/02/2019). Il précise que son intervention a permis d'éviter de faire appel à une société externe pour la conception de cette version « Responsive », ce qui représente une économie d'environ 10 000 € à 15 000 €.
- Statue de St Barthélémy : sur le pupitre situé à l'entrée du jardinet, le flash code renvoyant sur la page du site internet dédiée à la statue a été mis à jour ; suite au changement de site internet, le précédent était devenu obsolète.
- Passage du lamier : une relance doit être faite auprès de la CCLPA.
- Chemin d'exploitation entre la route du Pont Vieux et la Borie : les trous ont été bouchés.
- Bulletin municipal : M. MAURIES a eu des retours positifs.

**- Didier MAHOUX** : l'installation du nouveau matériel informatique est prévue le 31 janvier.

**- José NUNES :**

- Presbytère : un changement de locataire est prévu au 1<sup>er</sup> février pour le logement n°3.
- Ecole : des travaux seront effectués au niveau des WC.
- Construction de la garderie : les travaux débuteront pendant les vacances de février.
- Eclairage de l'entrée de la Salle Fabre et de la Statue de St Barthélémy : le devis d'un montant de 1 107 € TTC a été signé. L'électricien doit nous préciser sa date d'intervention.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **Jeudi 20 février 2020**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.



Claude ALBA  
Maire